

**DEPARTEMENT
Du NORD**

**ARRONDISSEMENT
De DOUAI**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE –**

Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le **SLO**
ID : 059-265904565-20210310-N810032021-DE

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

**Délibération N°5
Lieu Multi Accueil
Règlement de
fonctionnement**

L'An Deux Mille Vingt et Un.
Le 10 mars 2021 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – BELHADRI Youssef - VANANDREWELT Rémy
PACIOCCO Gilles – STALLONE Estienne.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia – GRODZKI Agnès – ALFANO Marie Joëlle
KOMIN Pascale – FROMONT Fabienne – CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN
Françoise – INTURRISI Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT
Thérèse.
Procuration : Monsieur OUAZZI Omar à Madame KOMIN Pascale.
Absent : Monsieur LASSON Jean-Marie.

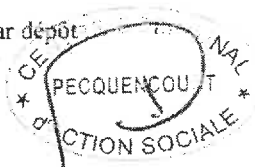
Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de valider le nouveau règlement de fonctionnement du Lieu Multi Accueil.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser Monsieur le Président à valider de nouveau règlement de fonctionnement.

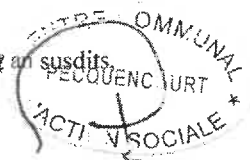
**La Commission Administrative,
Après délibération,
A l'UNANIMITE des voix**

ACCEPTÉ : le nouveau règlement de fonctionnement du Lieu Multi Accueil.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits.
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le
Transmise au Représentant de l'Etat le
Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.